

Décret n° 2004-635 du 30 juin 2004 relatif à la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et modifiant les articles R. 3112-2 et R. 3112-4 du code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)

30/06/2004

Voir pour application :

- [Circulaire DGS/SD5 C n° 2005-457 du 5 octobre 2005](#) relative à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG par voie intradermique